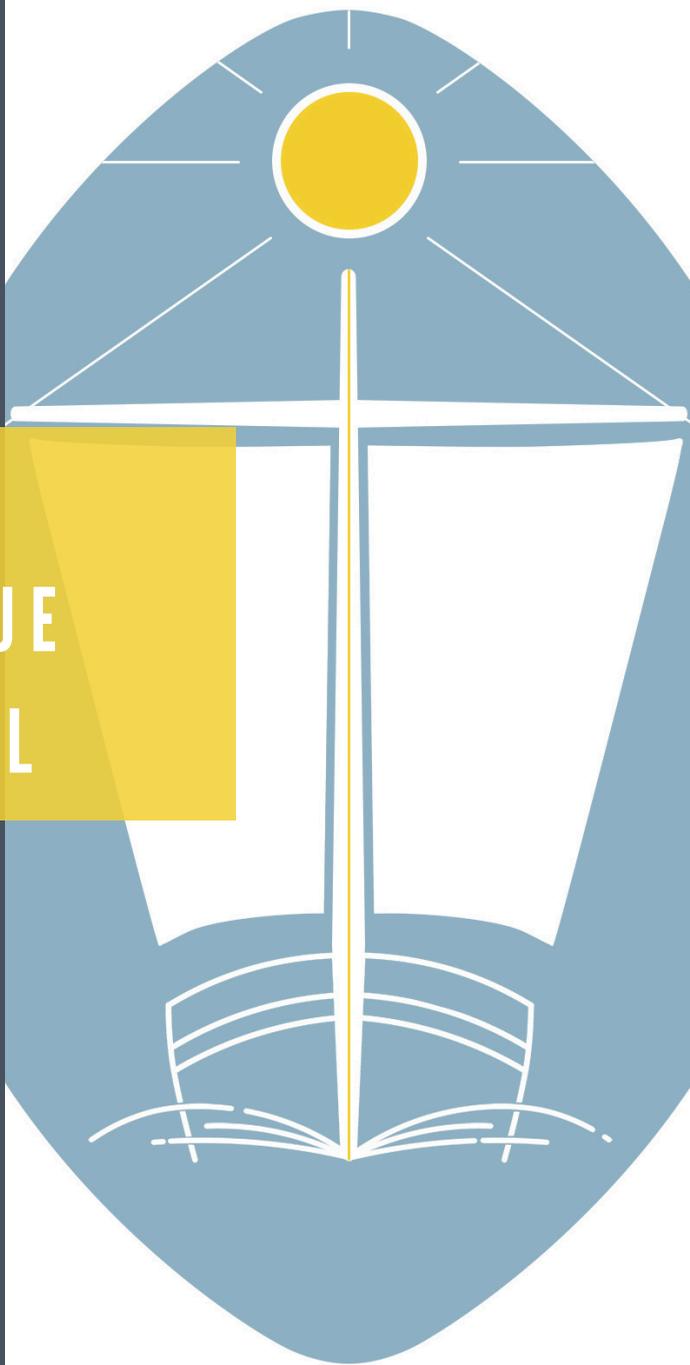


# GUIDE ÉCONOMIQUE PAROISSIAL

Préparé par :

Le Conseil Économique  
de la paroisse du Christ-Sauveur





02

Introduction

03

Quelques chiffres

04

Les frais de fonctionnement

08

La rémunération des personnes

14

Les travaux immobiliers

16

Quelques réponses à vos questions

# Table des matières

# INTRODUCTION

Bienvenue dans la paroisse du Christ-Sauveur.

Avant d'être une réalité économique, une paroisse est une réalité spirituelle et humaine. Elle est une famille de baptisés partageant un territoire, un patrimoine mais aussi un budget.

Pour assurer une gestion équilibrée et transparente, un Conseil Économique a été constitué. Composé de laïcs aux compétences reconnues (Maryse Charrier, Jean-François Duclert, Claude Sallé, Hugues Renault, Philippe de Bonnaventure, et Charles Romero), ainsi que du curé et des vicaires, ce conseil œuvre bénévolement pour le bien de la paroisse.

Ce document vous est proposé par le Conseil Économique. Son objectif est de vous informer sur notre situation financière actuelle et de répondre à des questions fréquentes telles que :

- À quoi servent les dons ?
- Quelle part est destinée au diocèse et quelle part reste dans la paroisse ?
- Dois-je contribuer à la quête si je donne déjà au denier ?
- Puis-je recevoir un reçu fiscal pour mon don ?
- Les honoraires de messe reviennent-ils aux prêtres ?
- Quel montant est-il approprié de donner ?

Nous saisissons également cette occasion pour vous exprimer notre profonde gratitude. En France, une paroisse ne bénéficie d'aucune subvention de l'État ni de Rome. Notre indépendance financière repose uniquement sur votre générosité, qui permet à la paroisse de vivre et d'annoncer l'Évangile ici, à La Rochelle.

Merci pour votre soutien et votre engagement.

Le Conseil Économique

## De quoi vit l'Église catholique ?

### 100% de DONNS !

L'Église ne reçoit aucune subvention, ni de l'État ni du Vatican.

Découvrez ses 5 grandes ressources, qui ne proviennent que de votre générosité.





# La paroisse du Christ-Sauveur c'est...

...60.000 habitants, 7 églises, 7 prêtres en activités ou retraités, 3 diacres, des dizaines de bénévoles, 1/4 temps salarié.

Le paroisse a la charge :

- de son patrimoine propre, soit :
  - l'église Sainte-Jeanne-d'Arc
  - les presbytères Notre-Dame et Sacré-Coeur
  - les salles paroissiales Saint-Nicolas, Notre-Dame, Sainte-Jeanne-d'Arc
- de sa vie quotidienne : équipements, énergie, assurances, frais administratifs, impôts, etc
- de la redistribution des offrandes de messe aux prêtres (cf ci-après).

Son budget annuel s'élève à 500.000 €.

L'unique charge salariale consiste en quelques heures de ménage pour les presbytères.

Sur le territoire de notre paroisse, nous devons distinguer :

1/ ce dont nous sommes propriétaires :

- l'église Sainte-Jeanne-d'Arc
- les presbytères Notre-Dame et Sacré-Coeur
- les salles paroissiales Saint-Nicolas, Notre-Dame, Sainte-Jeanne-d'Arc
- le patrimoine locatif : 2 maisons et 4 appartements

2/ ce dont la commune est propriétaire et dont nous sommes affectataires (loi 1905) : églises Notre-Dame, Sacré-Coeur, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas

3/ ce dont l'état est propriétaire et dont nous sommes affectataires (loi 1905) : cathédrale

4/ ce dont l'état est propriétaire et dont nous sommes locataires : presbytère de la cathédrale

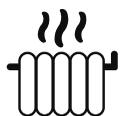
5/ ce dont le diocèse est propriétaire : les logements sur le site de Fétilly et le centre Jean-Baptiste-Souzy.

## Quelques chiffres

# POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

## QUÊTE

Pour les frais de la paroisse



chauffage



électricité



entretien  
courant

Je donne :



en espèces



par carte  
bancaire

## CASUELS

Pour les coûts liés aux messes,  
baptêmes, mariages, funérailles



documents  
et administratif



décoration



sonorisation

Je donne :



en espèces



par chèque

# DANS NOTRE PAROISSE DU CHRIST-SAUVEUR

## QUÊTE

Dans notre paroisse, la quête rapporte environ **180.000 € par an**, ce qui représente un **don moyen** par dimanche et par paroissien de **2,45 €**, nous situant dans une moyenne élevée.

Bien que la situation soit en voie d'amélioration, nous finissons chaque exercice comptable en perte. Si nous lissions les 6 dernières années, cela **équivalait à une perte moyenne de 1.200 € par semaine**.

Compte tenu du nombre de paroissiens, une **augmentation de 0,85 €** par personne et par dimanche nous permettrait d'atteindre l'équilibre financier (sans compter sur d'éventuels legs, cf. ci-après).

Notre paroisse a en effet un budget de fonctionnement coûteux car l'histoire nous a transmis 7 clochers, ce qui est beaucoup compte tenu de nos besoins actuels.

Cela représente un coût mais c'est aussi une grande chance car Dieu se fait proche ! Nous sommes ainsi présents au plus près de la vie quotidienne des rochelais, et cela est un atout pour notre dynamisme.

# QUÊTE

La quête permet d'assurer l'entretien courant de toutes les églises.  
En l'absence de legs (cf. ci-dessous) elle doit aussi permettre le financement des gros travaux à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc dont nous sommes propriétaires.

Elle contribue enfin au maintien en état du patrimoine paroissial.

Clocher	Qui est propriétaire ?	Qui paye les charges courantes ?	Qui paye les gros travaux ?
<b>Cathédrale</b>	L'État	Nous	L'État
<b>Notre-Dame</b>	La commune	Nous	La commune
<b>Saint-Sauveur</b>	La commune	Nous	La commune
<b>Sacré-Coeur</b>	La commune	Nous	La commune
<b>Sainte-Jeanne-d'Arc</b>	Nous	Nous	Nous
<b>Bx J.-B. Souzy</b>	Nous	Nous	Nous
<b>Saint-Nicolas</b>	La commune	Nous	La commune

Les recettes des quêtes sont heureusement renforcées par les produits des activités diverses des paroissiens (brocante par exemple) ainsi que par les offrandes dans les troncs (bougies...) qui permettent d'associer les fidèles de passage au bon fonctionnement de notre paroisse.

# CASUELS

À chaque célébration de baptême, mariage et funérailles, nous sollicitons un don. Le montant recommandé est de :

- 80 € pour les baptêmes
- 300 € pour les mariages
- 225 € pour les funérailles

Les personnes peuvent donner ou pas, et donner ce qu'elles veulent : moins si la somme est trop élevée pour elles, plus si elles le souhaitent.

Ces sommes sont réparties entre le diocèse, la caisse des offrandes de messes (cf. ci-dessous) et la paroisse.

	Casuel	Part diocèse	Part offrandes de messe	Part paroisse
<b>Baptême</b>	80 €	0 €	0 €	<b>80 €</b>
<b>Mariage</b>	300 €	94 €	18 €	<b>188 €</b>
<b>Funérailles</b>	225 €	66 €	36 €	<b>123 €</b>

Ces sommes sont peu de choses relativement aux heures de travail des laïcs engagés pour la préparation, le secrétariat, l'accueil, les registres, la sacristie, etc, aux heures de travail des prêtres pour la préparation au sacrement et aux frais engagés pour l'entretien de nos bâtiments et pour les célébrations : électricité, chauffage.

Dans notre paroisse du Christ-Sauveur, nous célébrons chaque année environ 120 baptêmes, 25 mariages, 280 funérailles.

Le casuel est donc une source importante de revenus. **En un an, la part des casuels revenant à la paroisse représente environ 33.000 €.**

# POUR LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES

## DENIER DE L'ÉGLISE

Pour le traitement des prêtres



prêtres en  
activité



prêtres à la  
retraite



séminaristes

Je donne :



par prélèvement  
automatique



en ligne



en espèces



par chèque

## OFFRANDES DE MESSE

En complément des traitements



prêtres en  
activité



prêtres à la  
retraite

Je donne :



en espèces



par chèque

66% du don déductible des impôts

# DANS NOTRE DIOCÈSE DE LA ROCHELLE

## LE DENIER DE L'ÉGLISE

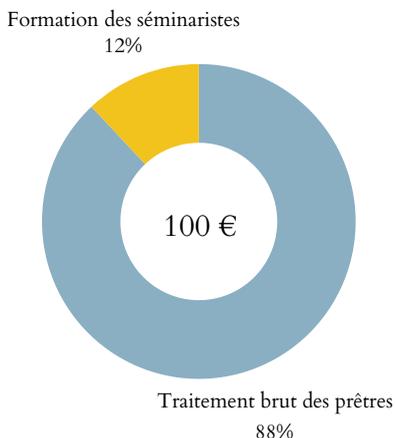
Le denier de l'Église est la contribution de chaque chrétien pour le traitement des prêtres. C'est le diocèse, non les paroisses, qui rémunère les prêtres.

Le traitement reçu chaque mois par chaque prêtre et par l'évêque est le même. Dans notre diocèse chacun reçoit 590 € par mois.

Le denier sert aussi à payer la formation des séminaristes (pension, transports, frais universitaires et vie quotidienne).

Ainsi, il est important de répartir vos dons entre la quête et le denier, pour faire vivre à la fois votre paroisse et vos prêtres.

Quand vous donnez 100 € au denier, voici à quoi sert votre don :



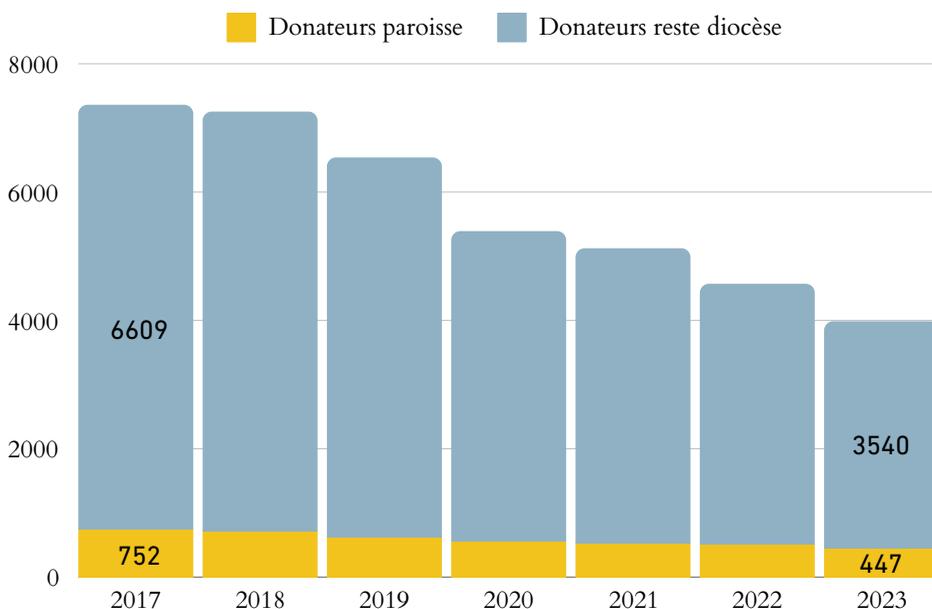
Le traitement brut des prêtres se répartit ainsi :

- 50 € de traitement net
- 17 € de cotisations retraite
- 13 € de cotisations maladie
- 8 € de cotisation mutuelle

Pour verser chaque mois le traitement aux prêtres (en activité et retraités), notre diocèse a besoin d'1 million d'euros par an. Les sommes supplémentaires permettent de salarier des laïcs pour la mission. Si nous voulons pouvoir continuer à donner de quoi vivre aux prêtres, il est urgent que tous les chrétiens se sentent concernés par le denier de l'Église.

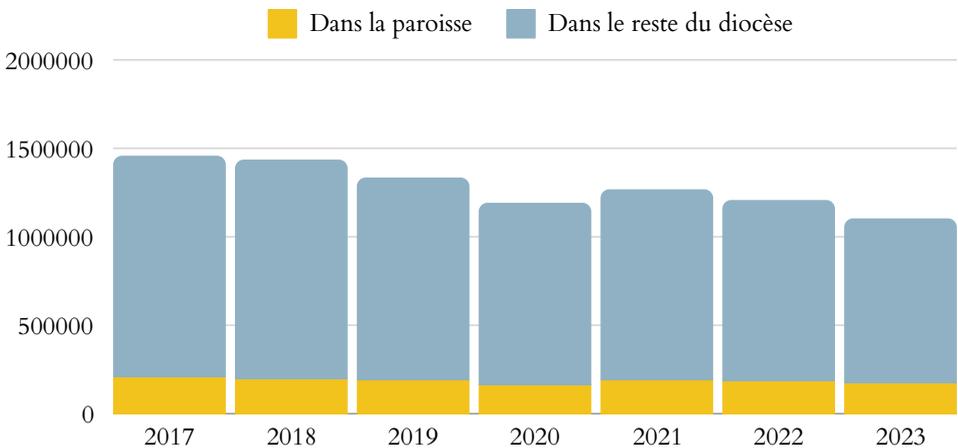
Or le nombre de donateurs comme le montant total récolté chaque année sont en chute régulière depuis de nombreuses années.

Voici un graphique montrant l'évolution du nombre de donateurs au denier dans notre diocèse et notre paroisse depuis 6 ans :



En 6 ans, le nombre de donateurs au denier a chuté de 41% sur la paroisse et de 46% sur le reste du diocèse.

Voici un graphique montrant l'évolution du montant récolté par le denier dans notre diocèse et notre paroisse au cours des 6 dernières années:



En 6 ans, le montant du denier a chuté :

- de 16% sur la paroisse (de 209.788 € à 175.031 €)
- et de 24% sur le reste du diocèse (de 1.248.703 € à 929.169 €).

Le nombre de donateurs chute, mais le don moyen progresse.

Nous recevons encore de quoi verser le traitement des prêtres chaque mois. Mais :

1/ nous nous rapprochons dangereusement du seuil du million d'euros annuel en dessous duquel nous ne pourrions plus verser ce traitement,  
2/ cette baisse importante a imposé de réduire drastiquement la masse salariale diocésaine (animateurs pastoraux...).

**Certains chiffres actuels sont particulièrement préoccupants :**

- 2/3 des paroissiens réguliers ne contribuent pas au denier,
- l'âge moyen des donateurs en France a passé la barre des 80 ans.

**Il y a un enjeu majeur à ce que les jeunes générations contribuent au denier de l'Église si nous voulons continuer à former et à ordonner des prêtres.**

## DENIER DE L'ÉGLISE : quelles solutions ?

Compte tenu de l'effondrement du nombre des contributeurs au denier, **plusieurs évolutions sont envisageables** :

- Sensibiliser toujours plus les paroissiens ;
- Chercher d'autres sources de revenus (certains diocèses envisagent de demander à certains prêtres de chercher un travail rémunéré parallèle à leur ministère) ;
- Comme certains diocèses le font déjà, adopter le système d'églises protestantes où un pasteur n'est envoyé dans une communauté que si cette communauté se donne les moyens de verser le revenu de son pasteur.

## OFFRANDES DE MESSE

Les offrandes de messe sont :

- ce que vous donnez quand vous demandez à ce qu'une messe soit dite pour un vivant ou un défunt. L'offrande conseillée est de 18 €.
- une partie des casuels de mariage et de funérailles qui sont des offrandes pour que des messes soient dites pour les jeunes mariés et les défunts.

Ces sommes sont rassemblées sur un compte au niveau paroissial puis redistribuées aux prêtres de la paroisse chaque mois (25 offrandes par prêtre et par mois, soit 450 € qui s'ajoute au traitement de 590 €).

Un système de solidarité a été mis en place dans le diocèse pour que chaque prêtre puisse recevoir 25 offrandes de messe chaque mois, même quand ses paroissiens ne demandent pas suffisamment de messes.

**Sur notre paroisse il n'y a généralement pas assez d'offrandes** pour que chaque prêtre puisse toucher 450 € chaque mois. Ce sont les paroisses qui ont plus d'offrandes qui nous versent le complément via la caisse de solidarité.

# POUR LES TRAVAUX IMMOBILIERS

## LEGS ET ASSURANCES-VIE

Pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments



Je donne :



immobilier



voiture, bijoux,  
oeuvres d'art



placements

**Non soumis aux droits de succession**

# DANS NOTRE PAROISSE DU CHRIST-SAUVEUR

Avec la chute globale des revenus de l'Église, ce sont désormais les legs et assurances-vie qui nous permettent d'équilibrer le budget et d'assurer l'entretien de notre patrimoine.

Mais les legs sont très aléatoires. On ne peut pas les considérer comme un revenu régulier. Ils sont pourtant une aide devenue indispensable pour entretenir notre patrimoine et le moderniser.

Beaucoup de personnes lèguent une somme d'argent à des associations par testament (défense de l'environnement, protection des animaux, solidarité...).

Peu pensent à le faire aussi pour leur paroisse.

**Ces dernières décennies, notre paroisse n'a jamais reçu de legs.**

## Exemple : les salles de Fétilly et la toiture de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc

Les salles de Fétilly sont dans un piteux état. Elles doivent toutes être refaites. La toiture de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc devra également être intégralement refaite dans les prochaines années.

Pour cela, il nous faudra être capables de déboursier autour d'**1 million d'euros**.

Compte tenu de notre budget paroissial, il est impossible d'envisager de tels travaux sans un legs dédié à cette fin.

## Les prêtres gagnent-ils tous la même chose, et combien ?

Oui, tous les prêtres diocésains, y compris l'évêque, reçoivent les mêmes sommes, à savoir :

- 590 € de traitement financé par le denier de l'Église,
- 450 € d'offrandes de messe,

Soit un total mensuel de 1040 €.

## De quoi le prêtre a-t-il la charge financière ?

### Qu'est-ce qui lui est payé par la paroisse ?

#### A la charge de la paroisse :

La paroisse prend en charge le logement des prêtres, comprenant : le toit, l'assurance, l'énergie et le wifi.

#### A la charge des prêtres :

Avec les 1040 € qu'ils reçoivent chaque mois, les prêtres financent :

#### 1/ Les outils utiles pour la mission :

- l'ordinateur
- le téléphone et l'abonnement téléphonique
- les livres
- les abonnements divers (journaux...)
- l'achat de leur voiture

Des frais kilométriques sont remboursés par la paroisse et le diocèse (selon la mission), à hauteur de 0,40 € / km.

#### 2/ Leurs dépenses personnelles :

- nourriture
- besoins quotidiens
- loisirs et vacances.

# La réponse à vos questions

Divers systèmes de solidarité et de mutualisation à l'échelle nationale permettent aux prêtres de bénéficier de remises sur certains produits. Par exemple :

- Par la centrale d'achat Le Cèdre, les prêtres obtiennent des remises de l'ordre de 20% sur leur voiture,
- Par le "service d'entraide des prêtres", ils peuvent aussi avoir des réductions pour l'habillement (ex: 50% sur les chaussures Paraboot).

## À quoi et à qui faut-il donner ?

Il vous faut répartir vos dons :

- une partie à votre paroisse, pour son bon fonctionnement et l'entretien de ses bâtiments : la quête,
- une partie au diocèse pour avoir des prêtres : le denier de l'Église,
- une partie à la paroisse pour aider vos prêtres : les offrandes de messe,
- et à votre paroisse ou à votre diocèse pour financer des projets particuliers et/ou exceptionnels : dons exceptionnels, legs, assurances-vie.

## Combien faut-il donner ?

À la **quête**, dans notre paroisse, notre budget serait à l'équilibre si le don moyen par personne et par dimanche passait de 2,45 € à 3,30 €.

Au **denier de l'Église**, nous sommes invités à donner 1% à 2% du revenu imposable chaque année.

**Pour faire dire une messe** pour un vivant ou un défunt, l'offrande conseillée est de 18 €.

## Comment donner et bénéficier d'une réduction d'impôts ?

Il faut donner :

- Soit au denier de l'Église, le reçu fiscal étant adressé automatiquement,
- Soit par un don exceptionnel à la paroisse ou au diocèse, en demandant un reçu fiscal.

# La réponse à vos questions



Paroisse du  
**Christ-Sauveur**  
La Rochelle centre